

ATELIER 4

S’AFFIRMER COMME UN TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN INCONTOURNABLE

Comment être à la fois un territoire industriel et productif et affirmer une ambition de transition écologique (économique sociale et solidaire, emplois non-délocalisables, responsabilité des acteurs) ? Quelles conséquences dans les politiques d’aménagement et de développement ?

CONTEXTE / DONNÉES DE CADRAGE

Rappel des principales caractéristiques socioéconomiques du territoire

Dernières données INSEE disponibles		Commentaires
Nombre d’emplois	281 735 (2016)	-1 % par rapport à 2015. Depuis 2011 l’emploi est quasi stable (281 396 emplois). 7,2 % des emplois MGP. 5 % de l’IDF. 3e rang après Paris, T4
Nombre d’entreprises	53 453 (2015)	+2 % par rapport à 2014. 5,4 % de la MGP. 3,9 % de l’IDF. 3e rang après Paris, T4. L’observatoire économique évalue à 57 828 le nombre d’établissements mi-2019
Population totale	696 430 (2016)	+0,6% par rapport à 2015. 9,9 % de la MGP. 5,7 % de l’IDF. 2e rang après Paris
Taux de chômage	14,32 % (2016)	-0,1 % par rapport à 2015. +0,8 % par rapport à la MGP. +1,6 % par rapport à l’Ile de France
Produit de CFE	128,17 M€ (2019)	-4,9 % par rapport à 2018
Produit CVAE	65,52 M€ (2018)	
Contribution richesse MGP	6 %	4e rang après Paris, T4, T7
Potentiel fiscal par habitant	1 204 € (2014)	1 600 € pour la MGP
Revenu médian (par uc)	20 262 € (2015)	22 174 € pour la MGP

Le Territoire est caractérisé par un bon dynamisme économique. La création d’entreprise y est notamment élevée avec un rythme de création d’entreprises supérieur aux autres territoires de la MGP et de l’Île-de-France (10 065 créations en 2019). Mais une forte défaillance des entreprises témoigne de la fragilité du tissu économique (5 217 disparitions d’entreprises en 2019).

Le poids économique du territoire au sein de la MGP (3e rang) est proportionnellement plus faible que son poids au sein de la population (2e rang), mais la richesse en emplois des activités économiques y est plus importante (7,2 % des emplois pour 5,4 % des entreprises).

La part de l’activité industrielle y est plus forte que dans le reste du territoire métropolitain (17 230 emplois dans l’industrie) même si cette part tend à diminuer comme partout ailleurs (3,9 % des emplois contre 7,3 % dans les services). Mais les emplois de l’industrie ont un effet induit important sur les autres emplois. 45 % des emplois du territoire sont des emplois techniques tous secteurs confondus. La part des ouvriers dans la population active du territoire est plus importante que dans l’ensemble du territoire métropolitain.



Un potentiel de développement considérable

Par ailleurs, le potentiel du territoire pour le développement des activités existantes et pour l'accueil d'activités nouvelles est considérable.

Il dispose de nombreux atouts pour le développement de son économie et de l'emploi :

- Les projets d'infrastructures de transports qui contribueront à irriguer et soutenir le développement du territoire au sein de la Métropole : 3 nouvelles lignes et 10 gares du Grand Paris Express d'ici 2025, projets de tramways, de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et d'autres modes de transports d'ici 2024 ainsi que le potentiel de transport fluvial ;
- Une offre de foncier disponible qui est la plus importante de la région parisienne en raison des grandes opérations d'aménagement présentes sur son territoire (Ivry-Confluences, Ardoines...) avec un potentiel de 2,7 M de m² de foncier économique ;
- L'aéroport d'Orly, deuxième aéroport français et le MIN de Rungis qui constituent un pôle d'activités et d'emploi en plein essor ;
- Un tissu industriel diversifié avec la présence de centres de recherches de grands groupes (L'Oréal, Renault F1/Alpine F1, Air Liquide Santé, Velux...) ;
- Un pôle santé très innovant autour de l'hôpital Gustave Roussy à Villejuif, des CHU, du pôle de gériatrie de Charles Foix, du développement de la Silver Economie et de la présence des activités R&D de Sanofi ;
- Des grands comptes, TPE-PME dans les domaines du numérique, de la robotique et de la mécatronique, des télécom et un écosystème de formation et d'innovation ;
- Des réseaux d'acteurs innovants importants dans des domaines stratégiques (transition écologique et énergétique, numérique, ...) et une concentration importante d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Un potentiel très important de développement des activités dans le domaine de l'énergie renouvelable en lien notamment avec le développement des réseaux de chaleur, de la géothermie et la signature d'un contrat de transition écologique avec l'État.

Malgré ces atouts, une difficulté persiste à réaliser l'adéquation et la rencontre entre la demande et l'offre d'emploi du territoire, notamment en raison de la nature et du niveau de qualification demandés. Les emplois créés exigent souvent des qualifications dont ne disposent pas les habitants du territoire, notamment ceux en QPV (un habitant de l'EPT sur cinq vit en Quartier Politique de la ville)¹. Le taux de chômage est en moyenne plus élevé que sur le territoire métropolitain même s'il est observé une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi (source Pôle emploi 2019) : 60 533 sur le territoire au 4^e trimestre 2019 dont 41 413 en catégorie A (-1,3 % sur un an).

¹ Au niveau national, le taux de chômage en QPV, avant la période du COVID 19, était déjà 2.7 fois supérieur à celui hors QPV, le chômage de longue durée représentait près de 50% des chercheur-chercheuse-s d'emploi habitant en QPV, le taux de chômage des jeunes bacheliers est 1.7 fois supérieur pour les habitants en QPV que hors QPV trois ans après la fin de leurs études. Ainsi, 75% des habitants en QPV sont peu ou pas diplômés. Le niveau de formation des demandeurs habitants en QPV de l'EPT reste peu élevé puisque 58,9% d'entre eux ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP, 28,8% d'entre eux sont non-diplômés. S'ajoutent à ce constat, les problématiques linguistiques et l'utilisation des outils numériques. Les conditions d'emploi des habitants des QPV sont plus précaires (CDD, intérim, temps partiels, emploi saisonniers...) et les postes se situent souvent dans les secteurs les plus touchés en cette période (restauration, BTP, etc.).



QUESTIONNEMENTS / PISTES DE REFLÉXION

Un territoire engagé pour répondre à la crise et accompagner la transformation économique et écologique, au bénéfice des habitants

La feuille de route de la politique de développement économique pour les trois années à venir (2020-2023) se donne pour objectif de poursuivre la dynamique enclenchée et les acquis de la précédente période (vocation productive du territoire, accès des habitants aux emplois, gouvernance territoriale, attractivité renforcée, soutien à l'innovation...) en maintenant le cap de ce qui a été accompli et réussi. Les orientations devront par ailleurs prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels le territoire fait face et les besoins de sa population, avec une attention particulière pour les quartiers Politique de la Ville.

Cette évolution doit bien entendu intégrer la nouvelle donne économique générée par la crise sanitaire qui constitue désormais la préoccupation centrale pour l'action économique des pouvoirs publics. C'est un enjeu spécifique pour le territoire à inscrire en tant que tel dans la feuille de route mais c'est aussi un enjeu transversal à intégrer désormais dans l'ensemble des thématiques d'intervention.

Il s'agira d'être particulièrement attentif à ce que le développement économique du territoire ne soit pas dissocié de l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales des habitants. De ce point de vue les questions de l'accès à l'emploi, de confortation des parcours d'insertion et du retour à l'emploi des publics fragilisés seront des sujets prioritaires.

Un investissement important sera consacré à préparer l'avenir et à accompagner la mutation du territoire vers une économie plus responsable portée par l'impératif de la transition écologique. Le territoire s'engagera dans l'émergence des activités et des emplois de demain en donnant une accélération et en renforçant son action de soutien à l'économie circulaire, au développement des circuits courts, aux mobilités durables et aux secteurs porteurs d'emplois locaux durables (écoconstruction...). Le développement de l'ESS sera renforcé et une politique spécifique pour la relocalisation des activités industrielles sera construite et mise en œuvre avec les partenaires économiques du territoire.

- **Peut-on favoriser l'émergence d'une économie plus responsable répondant aux enjeux de la transition écologique et de la création de nouveaux emplois ?**

Problématique

Pour mettre en œuvre la transition écologique et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, il est nécessaire de soutenir l'émergence et le développement d'une économie plus responsable et résiliente. Le territoire de l'EPT offre dans ce domaine des opportunités nombreuses notamment par l'importance de son foncier mutable et par les grandes infrastructures de transport qui sont réalisées. Le dynamisme de la création d'entreprises et la richesse des acteurs permet également d'envisager l'émergence d'activités nouvelles en lien avec les enjeux écologiques et solidaires.



Ambitions et objectifs

En lien avec la Région IDF et le Conseil Départemental, l'EPT a mobilisé des moyens humains et financiers pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS). Cet engagement produit des résultats et permet de soutenir de nombreux projets et activités économiques socialement et économiquement responsables (projets coopératifs, économie circulaire, achats socialement responsables). Il s'agit désormais d'aller plus loin et de faire de cet enjeu transversal une priorité de la stratégie économique du territoire afin qu'il soit progressivement intégré de manière systématique dans l'ensemble des dispositifs et des projets.

Impact de la crise sanitaire Covid-19 : la crise sanitaire met en évidence les fragilités de notre modèle économique mondialisé. L'exemple de l'approvisionnement en masques et fournitures sanitaires a permis d'illustrer les difficultés que peut poser la production délocalisée : délais de fabrication et d'acheminement, rupture d'approvisionnement, non maîtrise de la qualité, impact environnemental et coût du transport. Cette période a également mis en exergue l'agilité de certains acteurs économiques et sociaux qui ont su évoluer rapidement et développer de nouvelles formes d'activités, de coopération économique, qui pourraient être une force pour notre territoire. L'émergence d'une nouvelle économie basée sur une production plus locale et plus riche en emplois, une utilisation limitée de l'énergie fossile, des matières premières et des ressources naturelles apparaît aujourd'hui encore d'actualité.

Principes d'intervention

- Placer l'économie circulaire au cœur de la stratégie économique pour soutenir et accompagner les activités liées à l'enjeu "ville durable, ville de demain" et mettre en œuvre de nouveaux modèles économiques,
- S'appuyer sur les enjeux et objectifs du PCAET,
- Renforcer l'émergence de projets socialement durables et innovants (ESS, entrepreneuriat social et coopératif) en créant les conditions de leur installation et de leur développement sur le territoire (immobilier et foncier accessibles, accompagnement au développement et à la pérennisation...),
- Mettre en place un plan d'actions RSE territoriale pour faciliter et renforcer l'engagement des entreprises et leur ancrage sur le territoire en cohérence avec les grandes orientations stratégiques et les engagements du Territoire (CTE, PCAET, TI, Contrat de Ville-PAQTE, projet de territoire, urgence climat),
- Incarner les orientations économiques dans la politique d'aménagement et d'urbanisme :
Faire du PLUI et du PADD des outils de développement économique ambitieux et exemplaires dans la transition écologique.



- **Comment soutenir la dynamique économique du territoire et renforcer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet ?**

Problématique

Le Territoire connaît une activité économique soutenue portée par une dynamique de la création d'entreprise plus forte que sur les autres territoires de la métropole. C'est le territoire de la MGP qui offre le plus de perspectives de développement économique en raison de la présence des projets d'infrastructures de transport, de grandes opérations d'aménagement, et d'un écosystème de l'innovation très actif (clusters, tiers-lieux, écoles et universités...). Ce développement doit être accompagné pour permettre au Territoire de bénéficier durablement des retombées économiques des activités qui s'y développent. Les enjeux sont de favoriser la pérennisation et l'ancrage local des activités créées, d'aider les entreprises existantes à entreprendre les transformations et à réaliser les investissements qui leur sont nécessaires pour le maintien et le développement de leur activité. Il s'agit en outre de renforcer et d'accélérer un environnement favorable au développement économique par un soutien actif à l'innovation, une animation économique de proximité et l'accès à une offre foncière et immobilière adaptée à leurs besoins.

Ambitions et objectifs

L'EPT déploie une large gamme de services et de dispositifs d'appui à la création et de soutien au développement d'entreprises. Si la dynamique économique est à l'œuvre sur le territoire, il s'agit de la consolider et de l'amplifier par une action plus ciblée vers les entreprises qui ont les besoins les plus importants et qui s'inscrivent dans la stratégie économique du Territoire. La priorité sera de réduire les défaillances d'entreprises, plus élevées que sur les autres territoires de la métropole, par une action spécifique en direction des entreprises les plus fragiles afin de leur permettre de mieux accéder aux dispositifs de soutien existants et d'être accompagnées dans les meilleures conditions. Le Territoire poursuivra son action de soutien à l'innovation en apportant aux entreprises une ingénierie renforcée pour favoriser les projets structurants de la stratégie économique.

Impact de la crise sanitaire Covid-19 : la crise sanitaire va focaliser l'accompagnement des entreprises dans un premier temps sur les questions de survie immédiate en les aidant à accéder le plus vite possible aux aides de l'Etat et en leur apportant un appui opérationnel pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées. La crise sera également l'opportunité d'inviter les entreprises à accélérer leurs processus de transformation pour s'adapter aux nouvelles conditions de production, de livraison et de délivrance des services. La digitalisation des activités, la mise en place d'organisations et de process respectant les règles sanitaires et l'intégration du télétravail seront sans doute des sujets très importants pour les entreprises.



Principes d'intervention

Mieux accompagner les entreprises et les porteurs de projet en articulation avec les partenaires via la structuration de l'offre de services et la priorisation en fonction des axes stratégiques de l'EPT : industrie, transition écologique, économie circulaire/ESS, cohésion sociale/QPV, innovation, numérique et industries connexes (robotique, etc.), santé, bien-être, autonomie...

- Renforcer l'animation du tissu économique : réseaux, ateliers, évènements... pour un maillage territorial encore plus efficient en lien étroit avec les villes et les partenaires,
- Passer à une nouvelle étape dans l'animation de l'écosystème d'innovation : création d'un « hub de l'innovation » (plateforme numérique), développement de l'EPT en tant que "territoire d'expérimentation".
- Renforcer l'accompagnement de projets inclusifs, solidaires et durables et concrétiser les potentiels d'activité (ingénierie d'accompagnement, animation, gouvernance) :
 - Intervenir en accompagnement des publics QPV dans une logique de parcours plus qualitatif en complémentarité des dispositifs existants (« entrepreneuriat#leader » etc.),
 - Soutenir la création d'activités en statut coopératif (SCIC et SCOP, Coopérative d'activité et d'emploi),
 - Faciliter l'accès aux marchés publics des petites entreprises et structures de l'ESS, en ayant le « réflexe TPE/PME » dans la politique et le processus d'achat du territoire, et en travaillant sur la réduction des freins,
 - Faciliter l'interconnaissance des entreprises du territoire entre elles pour favoriser et développer les "circuits courts", y compris avec et au sein des QPV.
- Harmoniser et optimiser la gestion et l'offre de services des équipements économiques du territoire (La Fabrique, La Station, le Centre de l'entrepreneuriat, et Silver innov'),
- Renforcer la capacité d'observation économique du territoire pour permettre un ajustement rapide de l'intervention du territoire (observatoire économique),
- Participer au déploiement des dispositifs Plan 10 000 entreprises et Paqte afin de favoriser le rapprochement habitants et entreprises (y compris des QPV).



- **Comment conforter le tissu industriel existant et accompagner son évolution vers l'industrie de demain ?**

Problématique

La dimension productive de l'économie est une des caractéristiques fortes du tissu économique du territoire. La part des emplois de ce secteur y est encore importante. Cela constitue un atout pour l'accès des habitants aux emplois et cela génère également de nombreux emplois induits de sous-traitance et dans les services. La présence de grandes entreprises industrielles (Sanofi, Air Liquide, Air France Industrie, Renault F1/ Alpine F1...) et de centres de recherche sont des atouts considérables pour le développement des activités et des emplois du secteur productif. Le territoire dispose en outre d'un potentiel de développement de nouvelles activités industrielles dans plusieurs domaines d'avenir (énergies renouvelables, géothermie, logistique, transition écologique, mobilité durable, réemploi et valorisation des ressources comme les déchets issus du BTP, santé autonomie, numérique etc.). Les grands projets d'infrastructures de transports nouveaux et les opérations d'aménagement constituent également des opportunités pour l'ancrage et le développement des activités productives.

Ambitions et objectifs

L'EPT consacre une partie importante de ses moyens d'intervention pour les activités et l'emploi industriel du territoire. Le « Manifeste pour un territoire industriel et productif » signé par une soixantaine d'entreprises industrielles et d'acteurs économiques témoigne de l'ambition du territoire et de l'engagement des acteurs économiques et de l'emploi en soutien aux activités productives. La labellisation « Territoire d'Industrie » par l'État reconnaît cette ambition et permet la mobilisation de moyens pour les activités industrielles. Pour les années à venir, l'EPT souhaite agir en soutien aux activités industrielles existantes mais aussi mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à l'émergence des activités industrielles de demain, tout en visant le développement de compétences locales pour y répondre.

Impact de la crise sanitaire Covid-19 : Au-delà de faciliter l'accès des entreprises aux aides économiques prévues par l'Etat, l'EPT et ses partenaires pourraient développer une réflexion et des moyens spécifiques : appui mise en place des protections sanitaires des salariés, accompagnement des évolutions organisationnelles nécessaires (process production, télétravail...), approvisionnement local, appui à la relocalisation d'activités, soutien à l'économie circulaire, renforcement des dispositifs en faveur du recrutement et de la formation de la population locale.

Principes d'intervention

- Redynamisation industrielle via la mise en œuvre effective du plan d'actions « Territoire d'industrie » : investissement industriel, foncier productif, soutien à l'innovation, transition écologique... et le Contrat de transition écologique (CTE),
- Encouragement des initiatives partagées en faveur d'une écologie industrielle territoriale, contribuant à une autonomie du territoire en matière de ressources (matériaux, sols, énergie, eau),



- Favorisation de l'économie circulaire en accompagnant son développement (formation, foncier et immobilier adapté, politique d'achats, orientation des aides financières...),
- Élaboration d'une stratégie logistique durable et intermodale (Senia, MIN de Rungis, Sogaris, Triage de VSG, terminal de Valenton, Ports industriels...),
- Orientation des soutiens (financiers, ingénierie, ...) vers des actions ciblées et labellisées « filières locales et éco responsables » en lien avec le PCAET.

• Comment faire bénéficier les habitants des emplois du territoire ?

Problématique

Le Territoire se situe au second rang dans la Métropole pour le nombre d'habitants mais seulement au 3^e rang pour le nombre d'emplois. Cependant de nombreux emplois sont créés en raison d'un développement économique soutenu. Malgré des moyens importants déployés par les partenaires de l'emploi et de l'insertion sur le Territoire, les emplois créés ne profitent qu'insuffisamment aux habitants. Il s'ensuit un taux de chômage de près d'un point supérieur aux autres territoires de la Métropole et de plus d'1,5 point supérieur à celui de la région. La situation face à l'emploi des habitants issus des QPV est très fragile. En effet, la part des emplois précaires y est plus forte qu'ailleurs : 18 quartiers QPV de l'EPT ont un taux d'emploi précaire supérieur à celui du niveau national (13,8 %). Pour les femmes habitant en QPV, la précarité de l'emploi est encore plus prégnante : 21 des quartiers QPV ont un taux d'emploi précaire féminin supérieur au niveau national (14,4%), lui-même supérieur à celui des hommes.

Ambitions et objectifs

Afin que le développement économique du Territoire, porteur de fortes perspectives, ne soit pas dissocié de l'amélioration du niveau et de la qualité de vie de la population qui l'habite, l'EPT souhaite poursuivre son investissement et son action en appui auprès des structures accompagnant les demandeurs d'emploi avec pour objectif de favoriser encore plus l'accès aux emplois du territoire par les habitants.

Cette ambition se décline en deux axes principaux :

- Le renforcement des retombées en termes d'emploi pour les habitants en renforçant la coordination avec les acteurs de l'emploi et la cohérence des actions déployées,
- Une action renforcée en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi pour leur permettre un accès à l'insertion professionnelle grâce aux chantiers du territoire (Grand Paris Express, opérations d'aménagement, marchés publics de l'EPT et des villes...) et le développement de nouvelles activités.



Impact de la crise sanitaire Covid-19 : La crise sanitaire aura plusieurs conséquences dont un fort accroissement du nombre des demandeurs d'emploi en raison des difficultés rencontrées par les entreprises notamment dans les domaines des services, de la restauration et du commerce. Cela concernera en premier les personnes les moins qualifiées et les plus précaires. Cela interrogera les réponses à apporter par les dispositifs emploi-formation-insertion existants. Ceux-ci devront sans doute être renforcés et adaptés à la situation.

Principes d'intervention

Une approche de l'emploi renouvelée pour mieux faire bénéficier les habitants des retombées du développement économique soutenu du territoire, renforcer le développement de l'emploi vers les quartiers politique de la ville (QPV).

- Faire de la « vitrine des emplois » un outil pour le développement de l'emploi et la réponse aux besoins de compétences des entreprises,
- Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi afin de contribuer à l'amélioration des parcours vers l'emploi et favoriser l'emploi local,
- Engager un diagnostic des PLIE et Missions locales et favoriser la mise en œuvre de projets partagés d'ampleur intercommunale,
- Déployer le levier des clauses d'insertion : mise en œuvre des clauses du Grand Paris Express, et développement ambitieux des clauses dans l'ensemble des opérations d'aménagement et auprès des grands maîtres d'ouvrage.

• Comment anticiper et former aux nouvelles compétences ?

Problématique

Le développement économique du territoire bénéficie de façon trop limitée aux habitants du Territoire. Une des raisons identifiées est la formation des actifs ou futurs actifs qui ne correspond pas, en terme de niveaux et/ou de nature, aux besoins des entreprises du Territoire.

Or, la formation est un enjeu pour réduire le taux de chômage des habitants mais également d'attractivité du Territoire.

La présence de compétences sur le Territoire en proximité permet également de réduire les mobilités domicile-travail des salariés et donc de répondre aux enjeux écologiques et de bien-être au travail.



Ambitions et objectifs :

Ce résultat pourra être atteint par une meilleure adéquation des compétences des demandeurs d'emploi du Territoire avec celles des emplois proposés. Cela nécessite de continuer à travailler en étroite concertation avec les entreprises et leurs représentants mais également auprès des demandeurs d'emploi et de l'offre de formation, à tous les niveaux et moments de la vie, pour favoriser la mise en œuvre de formations adaptées et anticipant les futurs métiers.

Impact de la crise sanitaire Covid-19 : Les besoins des entreprises vont évoluer avec les sujets liés à la crise : intégration des nouvelles règles sanitaires par les salariés, nouvelles organisations du travail, réorientation des productions, service en ligne vente à distance, livraison à domicile, digitalisation de l'offre commerciale, nouveaux métiers... autant de sujets qui vont modifier les besoins en compétences des entreprises. Le dispositif de formation devra intégrer rapidement ces nouveaux besoins.

Par ailleurs, de nouveaux métiers liés à la transition écologique vont émerger. Leur recensement et anticipation dans le cadre d'une démarche prospective permettront de mieux préparer les publics.

Principes d'intervention

Mieux former les habitants du territoire et anticiper les besoins de recrutement :

- Mettre en œuvre la démarche ambitieuse de GPEC-T, en lien avec les entreprises et les partenaires de la formation, pour répondre de façon coordonnée aux besoins et adapter les compétences aux emplois de demain.
- Faire de la formation un levier pour le développement économique et l'accès des habitants aux emplois :
 - Création du Réseau de campus formation sur les filières ou secteurs porteurs : santé, écoconstruction, industrie de demain, logistique, fluvial, agro-alimentaire,
 - Favoriser et accompagner les implantations de formations dans les opérations d'aménagement,
 - Étudier la pertinence et la faisabilité d'un outil de formation pour une économie de proximité et la transition écologique : mobilité durable, services à la personne, économie circulaire, circuits-courts...
 - Renforcer l'offre d'éducation internationale sur le Territoire.
- Valoriser les compétences des habitants dans la réflexion sur les nouvelles activités économiques à développer sur le territoire.